



Candidature spécialité EPPCS

publié le 02/04/2026

Descriptif :

Vous avez jusqu'au 13 mai 2026 !

Découvrez les modalités pour candidater.

Candidatures spécialité EPPCS (Education Physique Pratique et Culture Sportive)

Les élèves hors établissement qui souhaitent intégrer la spécialité EPPCS l'année prochaine en classe de première doivent transmettre leur demande par courrier ou mail à l'établissement (ce.0790007d@ac-poitiers.fr), si possible **avant le mercredi 13 mai 2026**. Les demandes ultérieures peuvent néanmoins être étudiées jusqu'à la date butoir de dépôt des demandes de dérogation (date non connue à l'heure actuelle).

Les documents ci-joints sont à fournir :

- La demande de dérogation en Première (avec changement d'établissement), document à demander à votre établissement actuel,
- les bulletins scolaires de l'année en cours, à voir également avec votre établissement actuel,
- une lettre de motivation. Vous pourrez y préciser vos motivations, orientations envisagées, pratiques présentes et passées, et engagements actuels dans le domaine sportif ou associatif (club et/ou association sportive, activités volontaires et bénévoles).

Les dossiers seront étudiés selon 4 critères :

- Moyennes générales du bulletin scolaire
- Appréciations positives ou négatives du bulletin scolaire
- Notes et appréciations en EPS.
- Lettre de motivation

N'oubliez pas que cette spécialité est **exigeante** en termes de travail : ce n'est pas que de la pratique, les attendus théoriques sont nombreux (écrits, oraux) et le travail à la maison important, plus que dans les autres spécialités selon nos élèves. Évidemment, les élèves motivés y trouvent toutefois largement leur compte.

Enfin, sachez que l'information de votre intégration ou non en spécialité EPPCS ne parviendra certainement pas avant la **fin juin**. Mais vous aurez l'information avant la fin d'année scolaire. Anticipez vos demandes de spécialité dans votre établissement en cas de refus.

